

Règlement des études

du Conservatoire à Rayonnement Départemental de LORIENT

Juin 2015 (MàJ Décembre 2022)

Sommaire

1. Introduction	3
2. Missions et objectifs	3
3. Eveil et initiation à la musique et à la danse	4
3-1. L'éveil	4
3-2. L'initiation	4
4. Organisation des études musicales	5
4-1. le cursus instrumental	5
4-2. le parcours modulaire	8
4-3. le cursus pratiques collectives	8
4-4. articulation des cours de formation musicale	9
5. Organisation des pratiques vocales	11
5-1. les chœurs en scène	11
5-2. le cursus chant lyrique	12
5-3. autres pratiques collectives vocales	13
6. Organisation des musiques traditionnelles	14
7. Organisation des études chorégraphiques	15
7-1. le cursus des études chorégraphiques	15
7-2. autres pratiques chorégraphiques	17

1. Introduction

Le Conservatoire de Lorient est un équipement majeur porté par la Ville de Lorient. Ses missions de formation, de diffusion et de création se déclinent de la manière suivante :

- un lieu d'apprentissage
- une saison culturelle
- un centre de ressource
- la place à la création

Les enseignements dispensés au conservatoire bénéficient à 1200 élèves encadrés par une équipe pédagogique de 50 enseignants.

La plupart des enseignements sont intégrés dans des cursus complets, organisés en trois cycles et peuvent aboutir au CEM et CEC ou au DEM. De l'initiation à la pratique amateur ou professionnelle, en fonction de l'âge, des acquis et du projet de chaque élève, différents cursus et parcours personnalisés sont possibles.

Au cœur des cursus, la pratique individuelle est valorisée au sein des pratiques collectives. Celles-ci, outil privilégié d'apprentissage, sont accessibles à tous.

2. Missions et objectifs

Selon les directives du schéma d'orientation pédagogique préconisé par la Direction de la musique, de la danse et du théâtre pour les modalités d'enseignement des établissements contrôlés par l'Etat, les études musicales et chorégraphiques sont structurées en cycles d'apprentissage, chacun représentant une entité pédagogique.

Les cursus, les contenus de formation ainsi que les modalités d'évaluation sont définis par un règlement des études qui cherche à concilier cohérence, efficacité et souplesse, au moyen :

- d'une approche évolutive des contenus,
- d'un aménagement du temps de présence des élèves et d'un calendrier pédagogique prenant en compte les contraintes familiales et géographiques tout en assurant une formation de qualité.

A cet égard le dispositif existant des classes à horaires aménagés Musique et Danse constitue un enjeu particulier,

- d'une proposition de parcours diversifiés qui constituent une réponse au projet de l'élève en fonction du choix de sa dominante. Ils sont finalisés dans le cadre d'une pratique en amateur par un certificat validé sous la forme d'un projet,
- d'une contractualisation des formations sous forme de parcours modulaires, notamment en fin de 2ème cycle et 3ème cycle, et plus particulièrement dans le cadre d'un accompagnement à la pratique artistique en amateur.

3. Cycle d'éveil et d'initiation (Tronc commun musique et danse)

3.1. L'éveil

La première phase d'éveil s'adresse aux enfants de la moyenne à la grande section de maternelle pour découvrir et expérimenter le monde de la musique et de la danse. L'enfant pratique un éveil musical et corporel par groupe de 16 au maximum, encadré par deux enseignants.

Offre	Age	Nombre d'heures d'enseignement par année	Descriptif	Suivi et évaluation
Eveil Moyenne Section	Enfants scolarisés en MS de maternelle (4 ans)	25h	Eveil musical et corporel encadré par 2 enseignants	Evaluation globale par contrôle continu
Eveil Grande Section	Enfants scolarisés en GS de maternelle (5 ans)	25h	Eveil musical et corporel encadré par 2 enseignants	Evaluation globale par contrôle continu

3.2. L'initiation

L'offre s'adresse aux enfants scolarisés en CP (6 ans). Cohérente et globale, elle est élaborée selon deux axes : d'une part, une approche musicale et corporelle et d'autre part un parcours « découverte » de toutes les disciplines enseignées au conservatoire.

Pour les jeunes danseurs, l'année de CE1 est consacrée à une initiation spécifique à la danse, avant l'entrée en 1er cycle en CE2 (8 ans).

L'entrée en 1^{er} cycle des jeunes musiciens s'effectue en CE1 (7 ans).

Offre	Age	Nombre d'heures d'enseignement par année	Descriptif	Suivi et évaluation
Initiation CP	Enfants scolarisés en Cours Préparatoire (6 ans)	42h	Initiation musique et danse + parcours découverte des instruments / voix / danse	Evaluation globale par contrôle continu
Initiation danse CE1	A partir de 7 ans (CE1)	35h	Initiation spécifique à la danse	Evaluation globale par contrôle continu

4. Organisation des études musicales

4.1. Le cursus instrumental

Organisé en 3 cycles, le cursus instrumental débute dès l'entrée en CE1. L'aboutissement du cursus complet est l'acquisition d'un CEM ou DEM. Dès le 1^{er} cycle d'étude, le cursus comprend 3 enseignements : formation musicale, instrumentale et pratique collective (chant choral, ensemble non dirigé ou ensemble dirigé).

Un partenariat avec l'ADMAS¹, formalisé par une convention, permet de diversifier l'offre pédagogique dans le domaine musical en proposant l'apprentissage de l'orgue à Lorient.

Classe à horaires aménagés musique (CHAM) : le partenariat, élaboré entre le conservatoire et le collège Anita Conti, propose un parcours innovant ouvert à tous les collégiens débutants ou non. Sur le temps scolaire, deux après-midis par semaine, les élèves se rendent au conservatoire (déplacements en car assurés par le collège). Les élèves débutants ou non profitent d'un parcours de découverte instrumental.

¹ Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte Anne d'Auiray

Cycle 1 et 2 des études musicales

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
CYCLE 1 De 3 à 5 ans (4 années en moyenne)		entre 85h à 155h	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Admission en cycle 2 sur décision du professeur référent et/ou du conseil de professeurs	La durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 an) Dans certains cas exceptionnels (Chant, musiques traditionnelles par exemple) elle peut être réduite à 1 ou 2 ans
	Formation musicale	35h par groupes de 15 élèves environ		
	Formation instrumentale	52h30 en pédagogie de groupe (3 élèves) ou 17h30 de cours individuel		
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale	De 25h à 70h suivant l'année du cycle		
CHAM 4 années collège	Formation musicale Modules projets	Entre 140h et 210h	Une évaluation globale conservatoire collège en contrôle continu	Le parcours proposé est un cycle autonome.
	Formation instrumentale en pédagogie de groupe exclusivement			
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale		Cours dispensé et organisé par le professeur d'Education Musicale du collège	
	Culture musicale Parcours du spectateur			
CYCLE 2 De 3 à 5 ans (4 années en moyenne)		entre 105h à 175h	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Admission en cycle 3 sur examen de fin cycle 2	La durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 an)
	Formation musicale	52h par groupes de 15 élèves environ		
	Formation instrumentale	52h en pédagogie de groupe (3 élèves) ou 17h30 de cours individuel en cycle 2 – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année 26h15 de cours individuel en cycle 2 – 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année		
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale	De 35 h à 70 h suivant l'année du cycle		

Pratiques collectives accessibles à partir du 2^{ème} cycle :

Ensembles dirigés :

- Chœur
- Orchestre à cordes
- Orchestre à vent junior, vents et percussions
- Orchestre d'harmonie, vents et percussions
- Ensemble baroque

Ensembles non dirigés :

- Musique de chambre
- Atelier Jazz

Cycle 3 et Cycle Spécialisé des études musicales

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
CYCLE 3 3 années en moyenne		175h au minimum	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Diplôme terminal CEM (Certificat d'Etudes Musicales) Attribué si les 4 unités de valeur sont obtenues : UV échange pédagogique UV projet UV pratique collective UV formation musicale	La formation dans ce cycle est de 2 ans minimum.
	Formation Musicale orientée projet	52.5 h intégrant l'ensemble des modules répartis sur les 3 années		
	Formation instrumentale	de 26h30 à 35h de cours individuel ou de 46h à 70h en pédagogie de groupe		
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale Musique de chambre	70 h intégrant l'ensemble des pratiques réparties sur les 3 années		
CYCLE spécialisé durée 2 à 3 ans		175h au minimum	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Diplôme Régional du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) Attribué si les 3 unités de valeur sont obtenues : UV culture UV dominante instrumentale UV musique de chambre et pratiques collectives	L'entrée en cycle spécialisé fait l'objet d'un examen d'entrée organisé au niveau départemental (CRD Vannes et Lorient). Elle peut être envisagée dès la 2 ^{ème} année du cycle 3 sur avis de l'équipe pédagogique La formation dans ce cycle est de 2 ans minimum.
	Formation et culture musicale, analyse, histoire de la musique	70 h intégrant l'ensemble des modules répartis sur les 3 années		
	Formation instrumentale	35h de cours individuel ou 70h en pédagogie de groupe		
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale Musique de chambre	70 h intégrant l'ensemble des pratiques réparties sur les 3 années		

Pratiques collectives du 3^{ème} cycle :

Ensemble dirigé et musique de chambre. L'élève choisit sa pratique en concertation avec ses professeurs Ensembles dirigés :

- Chœurs
- Ensembles instrumentaux (selon projets et programmes retenus)
- Orchestre d'harmonie, vents et percussions

Ensembles non dirigés :

- Musique de chambre

4.2. Le parcours modulaire / contrat (refonte prévue en 2023)

Le parcours modulaire permet aux élèves d'un niveau de 2^{ème} cycle au minimum d'accéder à une offre construite à partir de projets individualisés. Cette formation personnalisée d'une durée de deux ans renouvelable une fois, particulièrement adaptée aux adultes, étudiants et lycéens, est constituée de différents modules définis chaque année scolaire sur l'ensemble des champs disciplinaires du conservatoire.

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi et évaluations	remarques
parcours modulaire	Organisation personnalisée des études sous forme de modules trimestriels, semestriels ou annuels sur l'ensemble des disciplines proposées	Entre 80h et 140h	Evaluation globale annuelle par contrôle continu qui conditionne ou non la poursuite en parcours modulaire Une réorientation en cycle 2 du cursus général est possible en fonction du projet de l'élève	Le parcours modulaire est accessible aux élèves ayant validé un cycle 1 du cursus général C'est un parcours de 2 années contractualisé chaque année (élève + enseignant + direction) et renouvelable une fois (soit 4 ans maximum)

4.3. Le cursus pratiques collectives

Le cursus à dominante pratiques collectives peut s'envisager à la suite d'un 1^{er} cycle validé ou à tout moment du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle. Sa dominante (pratique collective dirigée ou non-dirigée) est complétée par un soutien instrumental, la culture musicale et des modules spécifiques. Un CEM à dominante pratiques collectives peut être envisagé.

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
CYCLE 2 et 3 De 3 à 4 ans par cycle		entre 105h à 175h	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu	La durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 an)
	Pratiques collectives instrumentale et/ou vocale	De 70h à 105h	Admission en cycle 3 sur examen de fin cycle 2	
	Soutien instrumental	52h30 en pédagogie de groupe (3 élèves) ou De 17h30 à 26h15 de cours individuel	CEM de pratiques collectives sur validation des projets	
	Formation musicale	52h par groupe de 15 élèves environ		

4.4. Articulation des cours de formation musicale

Cycles d'études	Contenu du cours de formation musicale	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
Cycle 1 Année 1	ABC = Apprendre Bouger Chanter	35h par groupes de 12 élèves environ	Evaluation globale par contrôle continu	Concerne les enfants qui débutent la musique Voir contenus et objectifs ci-dessous
Cycle 1 Année 2 (C12)	ABC 2 Dans la continuité du cours ABC, les enseignants d'instruments prennent en charge les notions de lecture liées aux spécificités de leur discipline	43h par groupes de 15 élèves environ	Evaluation globale par contrôle continu	
Cycle 1 Année 3 (C13)	cours répartis par familles instrumentales : bois, cordes, polyphoniques, cuivres et percussions	43h par groupes de 15 élèves environ	Evaluation globale par contrôle continu	à l'issue de ce cours, les élèves seront répartis soit en C14 soit en C15 si une préparation à l'examen de fin de cycle est envisagée
Cycle 1 Année 4 (C14)	continuité du cours C13 par familles instrumentales	50h par groupes de 15 élèves environ	Evaluation globale par contrôle continu	
Cycle 1 Année 5	cours toutes familles instrumentales mélangées	50h par groupes de 15 élèves environ	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 2 sur examen de fin de 1 ^{er} cycle (prestation publique) et /ou sur décision du conseil de professeurs	
Adultes Cycle 1 (C11, C13, C15)	3 niveaux de cours (début de cycle, milieu de cycle et fin de cycle 1) + un temps de travail vocal commun aux 3 niveaux	52h à 61h réparties sur 2 cours	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 2 sur examen (prestation publique) et /ou sur décision du conseil de professeurs	
Cycle 2 Année 1 (C21)	cours toutes familles instrumentales mélangées	50h par groupes d'élèves	Evaluation globale par contrôle continu	En fonction du nombre d'élèves dans le groupe, ce cours est encadré par 2 ou 3 enseignants
Cycle 2 Année 2 (C22)	cours toutes familles instrumentales mélangées	50h par groupes d'élèves	Evaluation globale par contrôle continu	
Cycle 2 Année 3 (C23)	cours toutes familles instrumentales mélangées	50h par groupes d'élèves	Evaluation globale par contrôle continu	
Cycle 2 Année 4 (C24)	cours toutes familles instrumentales mélangées	61h par groupes d'élèves	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 3 sur examen de fin de 2 ^{ème} cycle	
Cycle 3 UV	Module projet	52,5h	Evaluation globale par contrôle continu. Validation des 3 UV pour obtention du CEM de Formation musicale. Validation du module projet pour obtention du CEM Instrumental	Concerne les élèves du cycle spécialisé (ou qui souhaitent l'intégrer) ou les élèves de 3 ^{ème} cycle souhaitant obtenir le CEM de formation musicale ou le CEM instrumental
	Module oral	52,5h		
	Module écrit	52,5h		

FORMATION MUSICALE – CYCLE I – 1^{ère} année - ABC (Apprendre- Bouger - Chanter)

Apprendre

Connaissance des principaux paramètres musicaux (contrastes) : durée, hauteurs, nuances, timbres, vocabulaire de base...

Bouger

Le corps comme outil d'imprégnation des différentes notions musicales.

Chanter

Vers une voix saine pour permettre une pratique musicale collective ainsi que le développement de l'oreille.

OBJECTIFS

Installer les sensations corporelles, auditives et vocales, associées à leur vocabulaire musical, avant d'aborder la lecture et l'écriture qui sont prises en charge au sein du cours instrumental.

TRAVAIL COLLECTIF	TRAVAIL DE L'OREILLE	TRAVAIL RYTHMIQUE	TRAVAIL VOCAL
<ul style="list-style-type: none"> • Chant à l'unisson • A capella ou accompagné • Ecouter le groupe • S'écouter dans le groupe • Polyphonie : bourdon/canon • Gestuelle, suivre un chef • Prestation scénique • Travail en imitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Grave / medium / aigu • Mouvements mélodiques • Intervalles, conjoint/disjoint • Gamme majeure/ordonnances • Modes majeurs/mineurs • Phrases ouvertes/fermées • Structures/formes /carrures • Travail de mémorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pulsation stable • Pulsation commune • Superposition de pulsations • Temps forts • Tempos • Division binaire/ternaire (sensoriel) • Valeurs et cellules de base • Articulations : legato staccato • Indications de mesures de base • Battre la mesure 	<ul style="list-style-type: none"> • Posture stable, souple et dynamique • Connaissance des parties du corps qui entrent en jeu dans la phonation • Emission vocale saine • Capacité à moduler la voix • S'écouter chanter • Voix comme mode d'expression

OUTILS

Primauté de l'oral et du sensoriel
Le corps – l'oreille – la voix –
l'invention – l'improvisation

SUPPORTS

Chansons
Partitions
Enregistrements

L'écriture musicale est d'abord abordée comme support visuel permettant la sauvegarde des sons. Le déchiffrement n'est pas encore un objectif en soi.

5. Organisation des pratiques vocales

5.1. les chœurs en scène

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques	
Cycle 1	Technique vocale	26h de technique vocale	Evaluation globale par contrôle continu	Durée moyenne de 4 années et classement par âge Un seul chœur dans le niveau Formation musicale obligatoire jusqu'à validation de fin de 1er cycle	
	Les petites voix CE1 au CM2	52h de pratique collective + projets			
	Formation musicale généraliste	entre 35 et 52,5 heures par an			
Cycle 2	Technique vocale	26h de technique vocale	Evaluation globale par contrôle continu	Tranches d'âge collège + lycée réparties sur 2 choeurs Formation musicale obligatoire jusqu'à validation de fin de 1er cycle Possibilité d'intégrer le Parcours Chant Apport d'un spécialiste de la mise en scène un an sur 2	
	Voix nouvelles 6 ^{ème} à 4 ^{ème}	Nachtigall 3 ^{ème} à terminale			52h à 70h de pratique collective + projets
	Formation musicale	entre 35 et 52,5 heures par an (non-obligatoire à partir du 2ème cycle)			
Cycle 3	Vokaléis	70h de pratique collective + projets	Evaluation globale par contrôle continu	Adultes lecteurs issus de la classe de chant et /ou du cursus voix Cycle 3 non certifiant	
	Technique vocale	35h de technique vocale			

5.2. Le cursus chant lyrique

Ce cursus s'adresse à un public de 16 ans et plus, motivé par le répertoire classique. L'inscription à un cours de formation musicale ainsi qu'à une pratique collective est obligatoire. Organisée en trois cycles, la scolarité est validée par un CEM ou par un DEM .

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
Pré cycle	Chant lyrique	Environ 78h	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 1 sur examen	Admission sur audition à partir de 16 ans
		17h30 en cours individuel		
Cycle 1 De 1 à 4 ans	Formation musicale	43h de formation musicale	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 2 sur examen	
	Chant lyrique	17h30 en cours individuel		
Cycle 2 De 1 à 4 ans	Formation musicale	entre 105h à 175h	Evaluation globale par contrôle continu Admission en cycle 3 sur examen	
		52h en groupe de 15 élèves environ		
	Chant lyrique	17h30 de cours individuel en cycle 2 – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année 26h15 de cours individuel en cycle 2 – 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année		
	Pratique collective	70h de chant choral		
Cycle 3 De 1 à 3 ans	Formation musicale	Environ 157h	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Diplôme terminal CEM (Certificat d'Etudes Musicales) sous forme d'un projet global validant l'ensemble des compétences acquises	
		52h de formation musicale		
	Chant lyrique	35h de cours individuel		
	Pratique collective	70h de chant choral		
Cycle spécialisé De 2 à 3 ans		175h au minimum	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Diplôme Régional du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) Attribué si les 3 unités de valeur sont obtenues : UV culture UV dominante vocale UV musique de chambre et pratiques collectives	L'entrée en cycle spécialisé fait l'objet d'un examen d'entrée organisé au niveau départemental (CRD Vannes et Lorient). Elle peut être envisagée dès la 2 ^{ème} année du cycle 3 sur avis de l'équipe pédagogique La formation dans ce cycle est de 2 années minimum.
	Formation et culture musicale, analyse, histoire de la musique	70 h intégrant l'ensemble des modules répartis sur les 3 années		
	Formation vocale	35h de cours individuel		
	Pratiques collectives vocales Musique de chambre	70 h intégrant l'ensemble des pratiques réparties sur les 3 années		

5.3. Autres pratiques collectives vocales

Les pratiques collectives vocales sont ouvertes à tous avec une offre adaptée à tous les âges. Elles peuvent s'inscrire en complément d'un cursus instrumental ou vocal, d'un parcours modulaire, ou faire l'objet d'une pratique indépendante.

Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi et évaluations	remarques
Direction de chœur, initiation	8 cours annuels	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Adultes
Direction de chœur, 1er cycle	52h au minimum de cours en tutti	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Quelques rendez-vous individuels pour le suivi personnalisé en plus des cours en tutti
Parcours chant	12h en cours individuel ou 24h en cours de 2 élèves	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	A partir de 16 ans, en fonction d'un projet personnel autour de la pratique vocale chantée
Technique vocale	35h en cours collectif	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	A partir de 16 ans pour s'initier à la connaissance et à la maîtrise de la voix chantée
Chœur Poly-sons	26h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Pour les enfants de 7 à 10 ans
Chœur Atoutbout'chants	35h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Pour les enfants de 11 à 15 ans
Chœur Melting vox	52h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	A partir de 16 ans
Grand Chœur (ricordare)	52h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Pour adultes amateurs
Choeur de chambre (vokaleis)	61h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Pour adulte amateur ayant un niveau de milieu de 2ème cycle. Sur audition.
Atelier chant dans la danse	52h de pratique collective	Evaluation globale annuelle par contrôle continu	Pour adultes amateurs Chant traditionnel, apprentissage par oralité en gallo et breton Mises en situation : veillées, festoù-noz

6. Organisation des études musiques traditionnelles

Les musiques dites bretonnes sont une des bases de l'enseignement au sein du département de musiques traditionnelles, mais les élèves découvrent et pratiquent d'autres répertoires selon l'instrument ou l'atelier choisi (écossais, irlandais, musiques du monde...).

Si l'enseignement des musiques traditionnelles passe essentiellement par la transmission orale, l'apprentissage des codes de la musique écrite est nécessaire à l'étude de certains instruments.

Kavout (« trouver » en breton) est un atelier de formation musicale privilégiant la pratique collective, où l'on amène l'élève à être curieux, à découvrir les éléments musicaux qui vont lui permettre de se construire tant au niveau musical que culturel.

Perfectionnement chanteurs traditionnels : accès à un cours de chant traditionnel (17 h / an) et possibilité de compléter cet enseignement par d'autres disciplines des musiques traditionnelles.

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
Initiation 1 an	Kavout : Découverte des champs sonores	35h /année	Evaluation continue	A partir de 7 ans
Cycle 1 3 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> Cours instrumental individuel et ou collectif Kavout Pratique collective² (3ème année) 	50 à 85 heures dont 17h30 de cours instrumental	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Admission en cycle 2 sur décision du professeur référent et/ou du conseil de professeurs	A partir de 8 ans La durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 ans)
Cycle 2 ³ 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Cours instrumental individuel et/ou collectif Kavout Pratique collective 	85h à 105 heures dont 17h30 à 26h de cours instrumental	<p>Evaluation continue avec l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> bulletins 2 fois par an dossier de l'élève et conseil d'équipe pratique collective restitution/commentaires épreuve de chant dans la danse <p>Evaluation finale avec jury</p> <ul style="list-style-type: none"> Instrumental (épreuve individuelle et individuelle dans le collectif): Fest noz, Concert Dossier du parcours de l'élève et entretien individuel avec le jury <p>Validation fin cycle 2, Entrée en cycle 3</p>	A partir de 12 ans La durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 ans)

² Bagadig/couple/Mozaïk/bagad/duo-trio/chant collectif/pipes band

³ Parcours modulaire Musiques Traditionnelles possible à partir du cycle 2

<p>Cycle 3 2 à 4 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Cours instrumental individuel et/ou collectif ● Kavout ● Pratique collective ● Chant dans la danse ● Collectage ● Culture ● Commentaire ● Restitution ● Projet annuel 	<p>105 heures minimum dont 35 h de cours instrumental</p>	<p>Evaluation continue avec l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseil d'équipe ● UV pratique collective ● UV culture validée en interne <p>Evaluation finale avec jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Instrumental (épreuve individuelle et individuelle dans le collectif) : Fest noz, Concert, Epreuve de chant dans la danse ● Dossier du parcours de l'élève et entretien individuel avec le jury 	<p>Dans certains cas exceptionnels, la durée de chaque cycle peut être modulée (+ ou - 1 ans)</p>
<p>Cycle spécialisé 2 à 4 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Cours instrumental individuel et/ou collectif ● Kavout ● Pratique collective ● Chant dans la danse ● Collectage ● Culture ● Commentaire ● Restitution ● Projet annuel 	<p>105 heures mini dont 35 h de cours instrumental</p>	<p>Diplôme Régional du DEM</p> <ul style="list-style-type: none"> ● UV instrumentale ● UV culture <ul style="list-style-type: none"> ○ Commentaire ○ Mémoire ● UV pratique collective validée dans l'établissement 	<p>L'entrée en cycle spécialisé fait l'objet d'un examen d'entrée organisé au niveau départemental (CRD Vannes et Lorient). Elle peut être envisagée dès la 2^{ème} année du cycle 3 sur avis de l'équipe pédagogique. La formation dans ce cycle est de 2 années minimum.</p>

7. Organisation des études chorégraphiques

7.1. Le cursus des études chorégraphiques

Le jeune danseur de 7 ans (CE1) effectue une année d'initiation spécifique à la danse (voir éveil et initiation, page 3).

Le cursus d'études chorégraphiques est enseigné sur 3 cycles, les esthétiques représentées sont la danse classique et la danse contemporaine. Le premier cycle et le second cycle sont organisés en tronc commun (classique et contemporain) ce qui permet une spécialisation vers l'une de ces deux esthétiques lors de l'entrée en troisième cycle. De la formation musicale adaptée aux danseurs et de la culture chorégraphique (2ème cycle) viennent compléter ce parcours.

Un partenariat actif est mis en place avec le CECAP (Centre d'enseignement chorégraphique pour amateurs et professionnels), formalisé par une convention. Ce partenariat permet de diversifier l'offre chorégraphique et de mutualiser les moyens humains et techniques.

Une véritable orientation du parcours de l'élève est définie en cohérence avec son projet. En effet, des passerelles entre le cursus proposé au conservatoire et les parcours du CECAP sont possibles.

Cycles 1, 2 et 3 des études chorégraphiques

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
Cycle 1 De 3 à 5 ans (4 ans en moyenne)	Tronc commun classique et contemporain A partir de 8 ans (CE2)	Classique = 1 à 2 cours (de 35h à 70h) Contemporain = 1 à 2 cours (de 35h à 70h) FM danse = 1 cours (environ 26h)	Evaluation globale en cours de cycle par contrôle continu Admission en cycle 2 sur décision du professeur référent et/ou du conseil de professeurs	3 à 4 cours par semaine suivant le nombre d'années dans le cycle
Cycle 2 De 3 à 5 ans (4 ans en moyenne)	Tronc commun classique et contemporain A partir de 11 ans	Classique = 2 à 3 cours (de 100h à 150h) Contemporain = 2 à 3 cours (de 100 à 150h) Culture chorégraphique = 1 cours (environ 35h) FM danse = 1 cours (environ 26h00)	Evaluation par contrôle continu Admission en cycle 3 sur examen de fin cycle	L'élève choisit une dominante pour l'entrée en 3ème cycle

Cycle 3 De 2 à 6 ans	Dominante (Classique ou contemporain) Discipline complémentaire (classique ou contemporain) A partir de 14 ans	Dominante = 3 cours + Atelier (environ 200h) Disc. complémentaire = 2 cours (environ 100h) Culture chorégraphique = 1 cours (environ 35h) FM Danse = 1 cours (environ 26h00)	Evaluation par contrôle continu Diplôme terminal : CEC (certificat d'études chorégraphiques) composé de l'UV technique et d'un dossier de culture chorégraphique	
Cycle 3 De 2 à 6 ans	Dominante classique A partir de 14 ans	Classique = 3 à 4 cours (de 150h à 200h) Culture chorégraphique = 1 cours (environ 35h) Discipline complémentaire obligatoire au choix (de 35h à 52h)	Evaluation par contrôle continu Diplôme terminal : CEC (certificat d'études chorégraphiques) composé de l'UV technique et d'un dossier de culture chorégraphique	Discipline complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • jazz au conservatoire • chorégraphique en lien avec le Cecap • musicale (si pratique au conservatoire) • vocale (si pratique au conservatoire)

7.2. Autres pratiques chorégraphiques

Classe à horaires aménagés danse (CHAD) :

Le partenariat est élaboré entre le conservatoire et le collège Anita Conti pour proposer une initiative innovante ouverte à tous les collégiens débutants ou non. Sur le temps scolaire, deux après-midis par semaine, les élèves se rendent au conservatoire (déplacements en car assurés par le collège). Les élèves débutants ou non profitent d'un parcours de découverte instrumental.

Cycles d'études	Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	Suivi, évaluations et examens	remarques
CHAD 4 années collège	Danse contemporaine Danse Hip-hop Culture chorégraphique Ateliers Projets	Entre 160h et 200h	Une évaluation globale conservatoire / collège en contrôle continu	Le parcours proposé est un cycle autonome.

Les ateliers Ehrenfried :

Cours pour adultes et pour enfants (élèves instrumentistes, chanteurs et danseurs), la gymnastique holistique est une méthode de rééducation posturale qui vise la prise de conscience de soi par le mouvement et la respiration. L'approche permet de prendre conscience des tensions qui ont déformé le corps et de s'en libérer, de renforcer le tonus musculaire et de corriger la posture afin de retrouver sa souplesse et sa mobilité naturelles.

Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	descriptif	remarques
Atelier Ehrenfried pour élèves du Conservatoire musiciens et danseurs	1 cours par semaine (environ 35h)	Cet atelier peut s'inscrire comme une pratique collective (musiciens), une discipline complémentaire (danseurs) ou un soutien ponctuel	Pour élèves de 6 à 14 ans Inscription possible pour un trimestre ou une année scolaire Suivi par contrôle continu
Atelier Ehrenfried pour enseignants du Conservatoire et agents de la Ville	1 cours par semaine (environ 35h)	Formation professionnelle (enseignants) ou atelier collectif (autres agents de la ville de Lorient)	Pour adultes Inscription à l'année scolaire

Les ateliers danse adulte

Disciplines	Nombre d'heures d'enseignement par année	descriptif	remarques
Classique	1 cours par semaine (environ 52h)	Cet atelier, lieu d'apprentissage et de pratique, s'adresse notamment à un public amateur ayant déjà eu une pratique de la danse	Sur avis de l'enseignant, atelier non-débutant
Contemporain	1 cours par semaine (environ 52h)	Cet atelier, lieu d'apprentissage et de pratique, s'adresse à un public amateur adulte du territoire.	Pour adultes Inscription à l'année scolaire